



SAULDRE ET SOLOGNE

Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230327-2023_028-DE

S L O W

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 21 mars deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socioculturel de Sainte-Montaine, sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 mars 2023

Délibération n° 2023-03-028

Approbation du compte administratif 2022 du budget principal

Conseillers en exercice : 35

Conseillers présents : 20

Nombre de votants : 27

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, M. Sylvain DUVAL, Mme Florence LEDIEU, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Lionel POINTARD, Mme Denise SOULAT, Mme Dominique TURPIN, M. Hugues DUBOIN, M. David DALLOIS, M. Bernard DAUTIN, M. Bernardino ADDIEGO, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Marc GOURDOU et M. Jean-Yves DEBARRE.

Pouvoirs : M. Pierre LOEPER a donné pouvoir à Mme Anne CASSIER,
Mme Elvire SERRE-SANCHEZ a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,
M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT,
M. Gilles FEVRE a donné pouvoir à Mme Dominique TURPIN,
M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à M. David DALLOIS,
M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN,
M. Jean-Marc RUIZ a donné pouvoir à M. Marc GOURDOU.

Absents : Mme Sophie ESPEJO, M. Pascal VILAIN, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile GROUSSEAU,
M. Alexandre CERVEAU, M. Joël COULON, M. Marc-Antoine BAILBY, M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Pascal MARGERIN

L'exécution du budget 2022 du budget principal se résume comme suit :

Section de fonctionnement

DEPENSES	Budget 2022	CA 2022
011 Charges à caractère général	288 465,69	276 235,84
012 Charges de personnel	582 000,00	559 456,86
65 Autres charges courantes	399 477,70	374 637,48
66 Charges financières	32 016,65	30 424,39
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	295,00
014 Atténuation de produits	113 300,00	106 400,00
	1 416 260,04	1 347 449,57
+ Dotation aux amort.	161 500,00	161 475,38
+ Virement à la section d'inv.	467 399,00	-
	2 045 159,04	1 508 924,95

RECETTES	Budget 2022	CA 2022
70 Produits des services	250 700,00	249 468,63
73 Impôts et taxes	954 747,70	1 023 386,55
74 Dotations et participations	388 814,00	469 173,36
75 Autres produits courants	84 000,00	87 212,05
77 Produits exceptionnels	-	927,19
013 Atténuation de charges	-	900,00
002 Excédent de fonct. reporté	360 397,34	-
	2 038 659,04	1 831 067,78
+ Amortissement des subv°	6 500,00	6 494,67
	2 045 159,04	1 837 562,45

Section d'investissement

DEPENSES	Budget 2022	CA 2022
20 Immo incorporelles	90 000,00	-
204 Subvention d'équipement	483 394,59	275 998,79
21 Immo corporelles	58 536,40	8 795,18
26 Participations	130 380,00	-
27 Autres immobilisations financières	-	-
16 Remb. capital des emprunts	101 500,00	95 505,92
001 Déficit d'inv. reporté	293 964,46	-
	1 157 775,45	380 299,89
+ Amortissement des subv°	6 500,00	6 494,67
	1 164 275,45	386 794,56

RECETTES	Budget 2022	CA 2022
10 Dotations, et réserves	446 890,25	438 732,01
13 Subventions d'inv.	88 486,20	-
16 Emprunt	-	-
	535 376,45	438 732,01
+ Dotation aux amort.	161 500,00	161 475,38
+ Virement de la sect° fonct.	467 399,00	-
	1 164 275,45	600 207,39

Les résultats du compte administratif 2022 sont les suivants :

BUDGET PRINCIPAL	
Section de fonctionnement	
Dépenses	1 508 924,95
Recettes	1 837 562,45
Résultat de l'exercice	328 637,50
Résultat antérieur reporté	360 397,34
Résultat de clôture 2022 à affecter	689 034,84
Section d'investissement	
Dépenses	386 794,56
Recettes	600 207,39
Résultat de l'exercice	213 412,83
Résultat antérieur reporté	- 293 964,46
Résultat de clôture 2022	- 80 551,63
Restes-à-réaliser :	
RAR en dépenses	145 589,22
RAR en recettes	-
solde	- 145 589,22

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2022, rendu par le comptable du Trésor Public,

Vu l'avis de la commission des finances du 20 mars 2023,

Considérant le retrait de la séance de Madame la Présidente lors du vote,

Considérant que M. Pascal MARGERIN, premier vice-président, a assuré la présidence de la séance lors du retrait de la Présidente,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 29/03/2023

Reçu en préfecture le 29/03/2023

Publié le

ID : 018-200000933-20230327-2023_028-DE

SLOW

Article 1 : APPROUVE le compte administratif 2022 du budget principal de la Communauté de communes

Article 2 : RECONNAIT la sincérité des restes-à-réaliser,

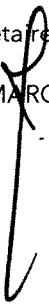
Article 3 : ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

Article 4 : CHARGE Madame la Présidente de signer toutes les pièces nécessaires.

Pour extrait conforme

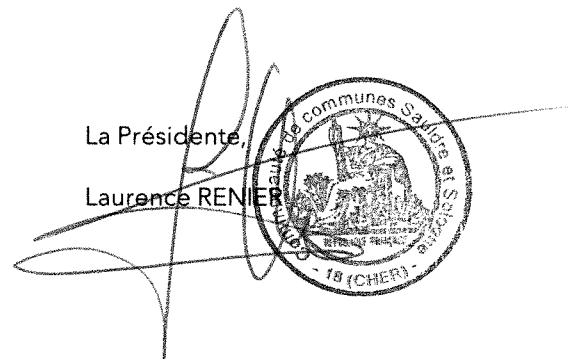
Le secrétaire de séance,

Pascal MARGERIN



La Présidente,

Laurence RENIER



Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/03/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.